

# Charte du Passager des Ilots de Gruissan :

---

Les Ilots de Gruissan sont installés au cœur du Port de Plaisance. Cet environnement particulier nécessite de respecter un certain nombre de règles que nous portons à votre connaissance.

Nous vous remercions de prendre le temps de lire ce document avant d'accéder à bord de votre LodgeBoat.



**La baignade est interdite dans l'enceinte des Ilots de Gruissan.**



**Déplacement et activités sur les pontons. Pour le confort et la sécurité de tous, il est interdit de :**

- Courir sur les pontons
- Pratiquer des jeux de ballons, jeux de plage, ou tout autre activité pouvant gêner la tranquillité des autres passagers
- Pousser des personnes à l'eau
- Se déplacer sur le ponton sur des vélos, trottinettes ou tout autre engin



**Les LodgeBoats :**

- Les LodgeBoats sont amarrés au quai par des cordages. Les réglages de ces cordages ont été réalisés par des professionnels, il est donc strictement interdit d'y toucher. Dans le cas où malgré notre vigilance, vous constateriez une anomalie, nous vous remercions de le faire savoir à notre Capitaine sur le site.
- Nos LodgeBoats font l'objet d'un contrôle régulier afin de vérifier que tout leur équipement est en parfait état de fonctionnement. Dans le cas où vous constateriez un défaut sur un équipement, nous vous remercions de ne pas intervenir directement mais de le faire savoir au Capitaine du site qui prendra toutes les dispositions nécessaires pour corriger la situation dans les plus brefs délais.
- En dehors de la prestation proposée par un professionnel, l'usage de BBQ est strictement interdit à bord des LodgeBoats



**Accessibilité : Les LodgeBoats ont été conçus pour être accessibles à un large public en toute sécurité. Cependant, les spécificités de l'environnement portuaire nécessitent une attention particulière pour les populations suivantes :**

- **Les enfants :** Le site des Ilots de Gruissan est accessible aux enfants qui demeurent durant tout leur séjour sous l'entière responsabilité de leurs parents. Les enfants qui séjournent sur le site des Ilots de Gruissan doivent savoir nager. Le cas échéant des brassières de sécurité seront remises aux enfants. Ils devront les porter en permanence lors de leurs déplacements dans l'enceinte du site. Le port de ses brassières relève de l'entière responsabilité des parents.
- **Les personnes à Mobilité Réduite :** L'accès à bord des LodgeBoats se fait par une passerelle qui est dépendante du niveau de l'eau, avec une pente non maîtrisée dépendante du marnage. Nous travaillons actuellement avec une association afin d'étudier les prochaines adaptations nécessaires à garantir l'accès à bord des Personnes à Mobilité Réduite quel que soit le niveau de marnage. En attendant ces évolutions, notre équipage se tient à votre disposition pour vous faciliter au maximum l'accès à bord.